

**DEFINITION ET  
OBJECTIFS DU METIER**

**Définition :** L'ergothérapie s'exerce dans les secteurs sanitaire et social et se fonde sur le lien qui existe entre l'activité humaine et la santé. Elle prend en compte l'interaction personne-activité-environnement. L'ergothérapie intervient en faveur d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un environnement médical, professionnel, éducatif ou social. Les activités concernées comprennent entre autres les soins personnels, le travail et les loisirs. L'ergothérapeute agit sur prescription médicale lorsque la nature des activités qu'il conduit l'exige.

**Objectifs :** L'objectif de l'ergothérapie est de maintenir, de restaurer et de permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace, et ainsi, de prévenir, réduire ou supprimer les situations de handicap pour les personnes, en tenant compte de leurs habitudes de vie et de leur environnement. L'ergothérapeute est l'intermédiaire entre les besoins d'adaptation de la personne et les exigences de la vie quotidienne en société.

**DESCRIPTION DE LA  
FORMATION**

La formation est dispensée sur 6 semestres.

Le cursus se déclinera en unités d'enseignement, unités d'intégration, et stages selon un rythme semestriel et avec l'octroi de crédits de formation (ECTS) sur la base de 30 crédits par semestres soit 180 crédits européens au total.

La formation, répartie sur 6 semestres, comprend :

- 794 heures de cours magistraux,
- 1206 heures de travaux dirigés,
- 1888 heures sont prévues de temps personnel.

Les stages ont une durée totale de 36 semaines soit 1260 heures réparties sur les 3 années de formation  
Au total : 120 semaines de formation dont 84 en institut et 36 en stage.

**COMPETENCES**

La formation conduisant au **diplôme d'Etat d'ergothérapeute, et au grade de licence**, vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé, d'autonomie et de qualité de vie des personnes dans le cadre d'un travail en inter professionnalité.

L'objectif de la formation est d'acquérir et de valider les 10 compétences attachées au métier d'ergothérapeute :

1. Evaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapique
2. Concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement
3. Mettre en oeuvre et conduire les activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie
4. Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques
5. Elaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique
6. Conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie
7. Evaluer et faire évoluer la pratique professionnelle
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
10. Former et informer



Pour la rentrée 2022/2023, l'admission en 1ère année d'ergothérapie s'effectuera à partir des candidatures effectuées via la plateforme Parcoursup. Toutes les informations relatives à la procédure ainsi qu'aux conditions d'examen des vœux, seront actualisées sur notre site internet dès que possible : [www.unilim.fr/ilfomer](http://www.unilim.fr/ilfomer) .

### Débouchés professionnels :

Les ergothérapeutes exercent dans les structures suivantes : services de soins de suite et réadaptation, établissements pour personnes âgées, maison départementale des personnes handicapées, cabinet libéral, institut médico-éducatif, établissement et service d'aide par le travail, équipe mobile ou de coordination du maintien au domicile, structures d'insertion professionnelles ...

### Poursuite d'études :

- Expert dans un domaine particulier avec le plus souvent une formation complémentaire ciblée sur ce domaine (expert Qualité par exemple)
- Cadre de santé (formation de 10 mois en Institut de Formation des Cadres de Santé après 4 ans d'exercice professionnel équivalent temps plein et à l'issue d'un concours d'admission dans un des IFCS accueillant des ergothérapeutes) : pour manager une équipe d'ergothérapeutes ou une équipe interprofessionnelle (le plus souvent de rééducation ou paramédicale) ou pour contribuer, en tant que formateur, à la formation initiale des ergothérapeutes ou autres professionnels, à la formation continue, à la formation de cadres de santé.
- Cadre supérieur de santé (nomination par ancienneté et souvent favorisé par l'acquisition de diplômes universitaires de niveau Master et par la mise en évidence de compétences de plus en plus transversales et stratégiques) pour manager des équipes de cadres, pour porter et gérer des projets.
- Directeur des soins (formation de 9 mois à l'École nationale de santé publique de Rennes à l'issue d'un concours ouvert aux cadres, cadres supérieurs et directeurs d'institut de formation) pour devenir : directeur des soins dans une structure hospitalière, directeur d'un institut de formation, conseiller technique ou pédagogique dans divers organismes.
- Cadre dans le secteur social ou médico-social avec le CAFERUIS (Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (niveau II)
- Directeur d'établissement sanitaire ou médico-social ou social (selon les opportunités offertes, avec des niveaux de diplômes très différents)
- Poursuite d'études universitaires en MASTER selon diverses filières : Sciences de l'Éducation, de la Réadaptation, Ergonomie, Neurosciences, Management des entreprises sanitaires et sociales, ... avec ou sans passerelle.

Campus universitaire de Vanteaux  
39H rue Camille Guérin  
87036 Limoges Cedex

Tél : 05.87.08.08.74

Mail : [ilfomer@unilim.fr](mailto:ilfomer@unilim.fr)

Web : [www.unilim.fr/ilfomer](http://www.unilim.fr/ilfomer)



### Témoignages d'anciens étudiants ici :



### Vidéo de présentation de la filière ergothérapie :

